

**1. Identification du produit et de l'entreprise**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Crystal Breeze</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	11-juin-2012
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 Personne à contacter: Directeur des affaires réglementaires
<b>Numéro de téléphone :</b>	(540) 667-8700
<b>No de téléphone d'urgence</b>	Urgences 24 heures : INFOTRAC: 1-800-535-5053

**2. Identification des risques**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	Liquide jaune clair.
<b>Description générale des risques</b>	AVERTISSEMENT  Vapeur et liquide combustibles. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.
<b>Statut réglementaire OSHA</b>	Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Contact avec les yeux. Contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Inhalation</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

**3. Composition / Renseignements sur les ingrédients**

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Campher	76-22-2	10 - 20
Alpha-pinène	80-56-8	1 - 5
Terpinolène	586-62-9	1 - 5
p-Cymène	99-87-6	1 - 3
Limonène	5989-27-5	0.5 - 3

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

**4. Premiers soins****Procédures de premiers soins**

<b>Contact avec les yeux</b>	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation causée par une exposition aérienne, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Contact cutané</b>	Nettoyer à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes se produisent après lavage.

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est pleinement consciente, lui donner un verre d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit, maintenir la tête plus basse que les hanches de façon à limiter tout avalement.

## 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Le produit est combustible, mais n'est pas inflammable.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Produit chimique en poudre. Mousse.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Protection pour les pompiers</b>	
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 6. Procédures en cas de déversement

<b>Précautions individuelles</b>	Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter le contact avec la peau. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS.
<b>Mesures de précautions environnementales</b>	Ne pas contaminer l'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible.  Déversement accidentel peu important: Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable.  Déversement accidentel important : Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Lavez vigoureusement après manipulation.
<b>Entreposage</b>	Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter les récipients en métal non revêtus. Minimiser l'exposition à l'air.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	3 ppm
	TWA	2 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Campher (CAS 76-22-2)	PEL limite d'exposition autorisée	2 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	19 mg/m <sup>3</sup> 3 ppm
	TWA	12 mg/m <sup>3</sup> 2 ppm

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	3 ppm
	TWA	2 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	3 ppm
	TWA	2 ppm
p-Cymène (CAS 99-87-6)	TWA	274 mg/m <sup>3</sup> 50 ppm

**Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	112 mg/m <sup>3</sup>
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	20 ppm
		19 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	3 ppm
		12 mg/m <sup>3</sup> 2 ppm

**Mexique. Limites d'exposition professionnelle**

Composants	Type	Valeur
Campher (CAS 76-22-2)	STEL	19 mg/m <sup>3</sup>
		3 ppm
	TWA	12 mg/m <sup>3</sup> 2 ppm

**Contrôle ingénieur** Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection pour les yeux et le visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau** Porter des gants résistants aux produits chimiques, des bottes et des vêtements de protection appropriés au risque d'exposition. Contacter le fabricant des gants pour toute information spécifique.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations d'hygiène générale** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Caractéristiques chimiques et physiques**

**Apparence** Liquide jaune clair.

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Incolore à jaune.

**Odeur** Non attribué.

<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	55 °C (131 °F)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme.
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Non-identifié composés organiques.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.

## 11. Données toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3700 mg/kg
Campher (CAS 76-22-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	70 mg/kg
	Souris	3000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Souris	1310 mg/kg
Limonène (CAS 5989-27-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	5 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4400 mg/kg
p-Cymène (CAS 99-87-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3669 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Terpinolène (CAS 586-62-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
	Rat	> 5 ml/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Souris	> 4000 mg/kg
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.	
<b>Sensibilisant selon l'ACGIH</b>		
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	Sensibilisateur.	
<b>Effets aigus</b>	Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.	
<b>Effets chroniques</b>	On ne s'attend pas à des effets chroniques lorsque ce produit est utilisé de la manière prévue.	
<b>Cancérogénicité</b>	Aucuns connus.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Campher (CAS 76-22-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Limonène (CAS 5989-27-5)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	

## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Limonène (CAS 5989-27-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50 Daphnia	0.42 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures
<b>Écotoxicité</b>	Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.	
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Données non disponibles.	
<b>Bioaccumulation / accumulation</b>	Données non disponibles.	
<b>Coefficient de partage</b>	Données non disponibles.	
p-Cymène	4.1	
Terpinolène	4.23	
Limonène	4.232	
Alpha-pinène	4.83	
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Données non disponibles.	

## 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Emballages contaminés</b>	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

#### Conditions essentielles d'expédition:

N° ONU	UN1169
Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classement des dangers	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui

#### Autres renseignements :

Dispositions particulières	B1, IB3, T2, TP1
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	242

### IATA

N° ONU	UN1169
Nom officiel d'expédition UN	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	Oui
Code ERG	3L

### IMDG

N° ONU	UN1169
Nom officiel d'expédition UN	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
EmS No.	F-E, S-D

### TDG

Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classement des dangers	3
N° ONU	UN1169
Packing group	III
Polluant marin	Oui

## 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (Ib) (40 CFR 302.4)

Alpha-pinène: 100

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Non
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Non
	Danger de réactivité - Non

**Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):**

Non

**Section 311/312 (40 CFR 370)**

Oui

**Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)**

Non contrôlé

**Règlements du Canada**

Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Situation SIMDUT**

Contrôlé

**Classement SIMDUT**

B3 - Liquides Combustibles  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

**L'étiquetage SIMDUT**



**Statut de l'inventaire**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**Régulations des états**

**États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée**

Campher (CAS 76-22-2) Listé.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Non inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Alpha-pinène (CAS 80-56-8) Listé.

Campher (CAS 76-22-2) Listé.

Limonène (CAS 5989-27-5) Listé.

p-Cymène (CAS 99-87-6) Listé.

Terpinolène (CAS 586-62-9) Listé.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Alpha-pinène (CAS 80-56-8) Listé.

Campher (CAS 76-22-2) Listé.

p-Cymène (CAS 99-87-6) Listé.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Alpha-pinène (CAS 80-56-8) Listé.

Campher (CAS 76-22-2)  
p-Cymène (CAS 99-87-6)

Listé.  
Listé.

**Réglementation mexicaine** Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

## 16. Renseignements divers

**Autres informations** HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

**Classification HMIS®** Santé: 2  
Inflammabilité: 2  
Danger physique: 0

**Classements NFPA** Santé: 2  
Inflammabilité: 2  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.